

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

Date de convocation : le 24 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Lydie FAURE, Benoît PALLEE, Olivier POULAIN

Étaient absents : Véronique BONNAUDET
Corinne GUILLON
Paul DOITEAU-LEVÉE (pouvoir à Lydie FAURE)
Patrick POTTIER (pouvoir à Josette MUSSET)
Catherine FAUCHE (pouvoir à Eric DEJEAN-SERVIÈRES)

Secrétaire de séance : Françoise MAIRESSE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 3 et 15 février 2023
- Point urbanisme
- Devis cimetière
- Approbation du rapport de la CLECT CENTRE AQUATIQUE BERNAY
- Présentation et vote du budget primitif 2023
- Questions diverses et informations

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 3 ET 15 FEVRIER 2023 :

Le compte rendu du 3 février 2023 a déjà été approuvé et signé lors du conseil du 15 février.

Le compte rendu du 15 février 2023 est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

POINT URBANISME :

Demande préalable de Mr et Mme BERHAULT au Hamel pour construction d'un carport et panneaux solaires

Demande de CU pour le 6 rue de la Noé (succession de Mr Gauthier)

DEVIS CIMETIERE :

Présentation des devis pour travaux cimetière :

DEVIS COLUMBARIUM + PLAQUE OSSUAIRE + RELEVAGE SEPULTURES				
Entreprise	Columbarium + 2 bancs	Plaque ossuaire	relevage sépultures	montant total TTC
BERTHELOT Evreux	7 220 €		43.700€	50.920€
MERLETTE Bernay	7 150 €	1.500€	39.150€	47.800€

Le conseil accepte le devis de BERTHELOT si celui-ci fait un effort sur ses tarifs de -3000€.

APPROBATION DU RAPPORT CLECT CENTRE QUATRIQUE BERNAY :

Deux scénarii ont été proposés à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

L'un prudent avec un reste à charge déduction faite des subventions à hauteur de 37,70% de l'assiette subventionnable d'un montant de 12.277.631€ HT et une participation par habitant s'élevant à **13,28€**

L'autre avec pour cible d'obtenir des subventions égales ou supérieures à 40% de l'assiette subventionnable avec un reste à charge déduction faite des subventions d'un montant de 10.901.400€ HT et une participation par habitant s'élevant à **11,80€**

Le scénario prudent étant retenu pour le moment, cela représente pour notre commune un montant annuel de **3.957,44€** qui sera déduit de notre attribution compensatrice annuelle, soit sur 25 ans **98.936€**.

Après délibération, l'ensemble des conseillers présents n'approuvent pas le rapport de la CLECT.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Madame Le Maire présente au conseil le budget 2023, lequel se résume de la façon suivante :

Dépenses fonctionnement : 461.446,74€
Recettes fonctionnement : 190.151,69€
Report N-1 : 271.295,05€

Dépenses investissement : 131.811,68€
Report N-1 : 59.047,00€
Recettes investissement : 190.859,14€

Après délibération, le budget primitif est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Nettoyage toiture mairie et garage :

Devis reçu de SERQUIGNY COUVERTURE : **5.512,80€**

Pour rappel :

Devis de BM COUVERTURE : **3.834,67€**
Devis de de TRISKEL COUVERTURE : **6.262,74€**

Il est rappelé que SERQUIGNY COUVERTURE a déjà travaillé pour la mairie.

Après délibération, le devis de SERQUIGNY COUVERTURE est accepté par l'ensemble des conseillers présents.

Calendrier travaux SIEGE :

Milan TR1 sera terminé courant avril sauf telecom qui prend toujours quelques mois de plus pour intervenir.

Courant 2023 :

Éclairage parking mairie + route de Beaumont

Milan TR2 mais facturation à la demande de Madame Le Maire sur 2024

Ajout de trois candélabres route du moulin de la chapelle.

Tous ces travaux sont prévus au budget.

Tri sélectif et taxe incitative :

Une personne réalise actuellement du porte à porte afin de pucer les bacs (vert et jaune).

Si l'habitant n'est pas présent, il sera déposé dans sa boîte aux lettres un avis de passage. L'habitant devra appeler un numéro pour prendre RDV.

La taxe incitative ne concernera que le bac vert et démarrera en 2024.

Elle se décomposera comme suit :

Base correspondant à 70% de la taxe poubelle actuelle

+ taxe suivant la taille du container (120 litres ou 240 litres)

+ taxe sur le nombre de levées

Pour les résidences secondaires, un container sera placé dans la commune, dans lequel les habitants munis d'un badge pourront déposer leurs sacs poubelle

SECRETAIRE :

Madame Le maire explique la situation concernant la secrétaire de mairie :

- Émilie a cumulé 55 heures d'absence depuis son arrivée.
- Depuis le 11 février elle est en arrêt maladie qui risque de durer quelques mois.
- Il s'avère que 12 heures / semaine, c'est beaucoup trop. Un contrat de 6 heures suffirait amplement.

Son contrat se terminant le 22 avril, Madame Le Maire propose de ne pas le renouveler.

Journée ville propre :

Proposition d'une journée « ville propre » durant laquelle il pourrait être réalisé les tâches suivantes :

- Ramasser les détritiques dans les fossés
- Nettoyer les panneaux de rue et de direction
- Nettoyer le muret de l'église
- Planter des arbustes pour combler la haie devant la mairie
- Tailler les branches dans les sentiers communaux
- Désherber les allées du cimetière
- Etc ...

La liste n'est pas exhaustive.

Cette journée mondiale du nettoyage a été lancée en septembre 2018 dans 150 pays. Pour 2023 la date retenue est le samedi 16 septembre.

Toutefois, Madame Le Maire propose d'organiser cette journée plutôt au printemps.

La date du samedi 3 juin 2023.

Madame Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à cette liste d'ici le prochain conseil.

Catherine FAUCHE, explique que suite à une réunion de la SAEP, il a été annoncé une augmentation de l'eau. Le réseau est vétuste. Il y a toujours des fuites à cause de l'ancienneté des tuyaux. De plus ils sont cancérogènes. A l'époque, ce critère n'était pas connu. En 2026, la compétence de l'eau ira à l'Intercom qui désignera ses représentants. Bernay étant une ville importante, nous ne serons certainement plus représentés car pas assez de poids.

Aujourd'hui, il est prévu une augmentation de 5% de la surtaxe. Véolia va augmenter ses tarifs pour suivre l'inflation. Il faudra se préparer à une augmentation beaucoup plus importante pour faire face aux coûts des travaux.

Catherine FAUCHE regrette la démission de Liliane VASSORD de sa fonction de présidente du comité des fêtes. Catherine FAUCHE pense que chaque personne peut faire évoluer les idées du groupe.

Lydie FAURE demande le résultat du recensement. Madame Le Maire répond qu'elle ne l'a pas encore.

Lydie FAURE s'étonne qu'on ne compte que les résidences principales dans le nombre d'habitants soit 232 au dernier recensement. Elle pensait que 232 habitants représentaient la population totale du Noyer en Ouche soit RP + RS.

Lydie FAURE interroge Madame Le Maire sur le logement communal. Madame Le Maire informe le conseil que les locataires prévus se sont désistés au dernier moment. Que L'agence immobilière a repris les visites. On espère qu'il sera loué rapidement.

Lydie FAURE a constaté qu'il y avait eu deux feux près de la passerelle de Grammont.

Olivier POULAIN fait suivre la demande de Didier LAVRIL à savoir d'apposer « sauf riverains » sous les panneaux « interdit aux véhicules à moteur ». Madame Le Maire informe le conseil que les panneaux sont déjà commandés.

Olivier POULAIN souhaite que nous demandions à Mr IHUELLOU de tailler sa haie sur la route du Hamel.

Séance levée à 21 heures

Josette MUSSET
Le Maire,